

Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur les comptes de l'année 2011

Préavis 001/2012

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

En vertu du mandat qui lui a été confié, le dicastère des Finances du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade composé de Madame Caroline Pralong et de Messieurs Didier Lohri et Jean-Jacques Nicolet s'est réuni le 19 mars 2011 en la présence de Madame Chantal Turin, comptable de l'AISE, qu'il remercie pour les réponses apportées à ses questions.

Tous les comptes ont été contrôlés par pointage des différentes pièces comptables par la fiduciaire.

Liste des soldes de tous les comptes au 31 décembre 2011.

Le budget accepté par le Conseil Intercommunal se chiffrait à un montant de CHF 4'070'440.10. Les charges totales pour l'exercice de l'année 2011 s'élèvent à CHF 3'966'886.26, les revenus à CHF 162'792.55 et nous enregistrons un solde de CHF 3'804'093.71 à charge des Communes.

Administration générale

L'année 2011 a été marquée par la finalisation de l'étude pour les nouveaux bâtiments de l'Esplanade ainsi que par le renouvellement considérable du Comité de Direction à l'occasion de la nouvelle législature.

Le travail demandé aux délégués des Communes est de plus en plus complexe et prend de plus en plus de temps.

Il faut noter également le départ de Madame Hélène Thomas au 31 décembre 2011 et le changement du logiciel comptable, événements qui n'influencent pas directement les comptes mais compliquent singulièrement le bouclement.

Pour toutes ces raisons, les frais de vacation du Comité de Direction ont dépassés ceux estimés et budgétés à CHF 50'000.00.

Le compte **100.3003.001** s'élève à CHF 56'547.50.

Comme en 2010, le compte **100.3003.002**, traitement du Conseil d'Etablissement, présente un montant de CHF 0.00 car cette entité n'a pas encore été constituée.

Le compte **100.3003.003** vacations du Conseil Intercommunal, inclut des frais de 2010 qui n'ont pas pu être payés à temps. Le budget est loin d'être atteint, probablement parce que la suspension du projet de construction a rendu inutile les réunions prévues.

Compte **100.3011** : Augmentation due aux heures supplémentaires de Madame Thomas et à l'embauche de Madame Vanessa Wicht en fin d'année.

Le compte **100.3069** contient les frais administratifs forfaitaires facturés par la Commune de Begnins.

Compte **100.3151**: Ce compte présente un excédent de CHF 3'000.00 dû à la mauvaise interprétation du contrat qui liait l'AISE à la société Infolog.

Nous avons commencé à regrouper sur un même compte les **120.3101** et **100.3101** (fournitures de bureau).

Transports

La dépense de CHF 794'847.81 au lieu des CHF 936'500.00 budgétés reflète l'excellente gestion de notre responsable des transports Madame Martien Guignard.

Bâtiment

Compte **350.3180** : Le crédit d'étude de CHF 310'400.00 pour les nouvelles constructions a été prélevé sur le fond de réserve pour le renouvellement du mobilier.

Enseignement secondaire

Le compte **520.3131.001** présente un solde de CHF 82'982.05 en excédent des CHF 29'000.00 figurant au budget. Ceci est dû à l'achat de matériel scolaire par la Commune de Bassins selon le préavis 005/2010.

Spécificités du bouclement 2011

La clé de répartition est calculée selon les données du 1^{er} janvier 2011 uniquement afin de rester cohérent avec les chiffres de l'école.

A partir de 2012, l'AISE gère également l'enveloppe pédagogique. Nous prendrons alors les effectifs au premier janvier ainsi qu'au 15 septembre de l'année en cours.

Recommandations

Selon le rapport de la fiduciaire, les points suivants sont à améliorer :

1. Processus de validation des factures, qui doivent obligatoirement être visée par un

responsable de dicastère,

2. Calcul du loyer des classes qui doit être simplifié, quitte à modifier les statuts,

3. Archivage des données informatique (déjà budgété).

Remerciement

Le CoDir remercie sincèrement Madame Chantal Turin pour son dévouement, sa

disponibilité et son professionnalisme. Elle a repris notre comptabilité de main de maître.

Conclusion

En conclusion, nous relevons, que les comptes 2011 sont bien tenus et avons le plaisir de ristourner aux Communes le montant figurant dans l'annexe 5, ligne n° 3 du bas de la

page 6.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 2 avril 2012 pour être soumis à

l'approbation du Conseil Intercommunal.

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal

d'accepter le préavis 001/2012 sur les comptes de l'AISE de l'année 2011 et de donner

décharge au Comité de Direction.

Begnins, le 2 avril 2012

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

Le Président : La Secrétaire :

D. Lohri V. Wicht